ETABLISSEMENT DES SŒURS DE CHARITÉ

A LA RIVIERE ROUGE.

L'établissement des sœurs Grises à la rivière Rouge date de l'année 1844 ; il est dû au zèle apostolique de Mgr Provencher, pr mier évêque de Saint-Boniface et premier missionnaire au Nor - Ouest.

Il est assez intéressant de voir comment la divine providence, qui conduit tout ici bas, dirigea les événements pour appeler ces filles dévouées dans ce pays où, de concert avec les missionnaires, elles ont depuis travaillé à répandre le bienfait de la civilisation chrétienne.

Les obstacle que, pendant longtemps, Mgr Provencher rencontra à l'accomplissement de ses desseins, les nombreux refus qu'il reçut à ses demandes dans différentes communautés, les tentatives infructueuses qu'il fit en Canada et en Europe pour avoir des religieuses, nous montrent que Dieu a ses personnes choisies et ses temps marqués pour établir ses œuvres, et que, pour accomplir sa volonté sainte, il fait servir, non seulement les bonnes, mais encore les mauvaises dispositions des hommes. Toutes les difficultés s'applanissent et disparaissent tout à fait quand Dieu veut que, pour la gloire de son Eglise, une œuvre réussisse (1).

Dès les premières années de son épiscopat, Mgr Provencher avait songé à se procurer des religieuses pour donner l'éducation aux jeunes filles à la rivière Rouge. Il communiqua son projet à Mgr Plessis, évêque de Québec.

" Si nous avions des Sœurs pour l'instruction des filles, elles " trouveraient de l'occupation. Les parents auraient plus d'ardeur " ici qu'au Canada pour faire instruire leurs enfants ; mais ce serait

(1) Mgr de Lajimmerais, frère de madame Youville, fondatrice des sœurs Grises, accompagna le sieur de la Vérandy dans la découverte de la rivière Rouge. Il fut renvoyé au fort Maurepas en septembre 1735. Ce fut là qu'il mourut pendant l'hiver de 1735 à 1736.

37931

1891
(49)

" difficile d'en tirer de la communauté de la Congrégation de Mont-
" réal." Mgr Plessis lui répondit : " Les sœurs de la Congrégation
" n'enverraient pas de sujets à une pareille distance. Il faudra
" donc vous tourner d'un autre côté et trouver, pendant votre séjour
" parmi nous, quelque veuve ou quelques saintes filles qui veulent
" se consacrer à cette bonne œuvre (1). Mais avant d'entreprendre
" cet établissement vous aurez soin de sonder vos fonds."

Les difficultés de communiquer avec le Canada mais surtout la grande pauvreté de la mission pendant les premières années de son existence, empêchèrent Mgr Provencher de presser l'exécution de son dessein. Il prit son temps pour préparer cette fondation et, en attendant, il tâcha de trouver de bonnes institutrices laïques.

Cependant nous allons voir qu'il fut obligé d'attendre encore longtemps pour avoir ce modeste secours.

Sa première institutrice laïque fut une demoiselle Nolin, métisse de la rivière Rouge. Son père, ancien bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, l'avait envoyée au Canada, à Montréal, où elle avait reçu de l'éducation chez les sœurs de la Congrégation ; puis elle était revenue au Nord-Ouest, chez son père établi à Pimbina.

En l'année 1824, Mgr Provencher lui proposa d'ouvrir une école à Saint-Boniface. Il eut bien voulu la commencer avant les ministres protestants, qui parlaient déjà d'en avoir une dans la colonie écossaise.

Le 13 juin 1824, il écrivait à Mgr Plessis, à Québec : " Je voudrais
" bien avoir une demoiselle Nolin pour lui confier l'éducation des
" jeunes filles. Je ne serais pas fâché d'avoir une école sur un bon
" pied avant les protestants, qui parlent d'en établir une sur un
" grand plan.....

Mais le père Nolin, qui se faisait vieux, ne voulut pas se séparer de sa fille ; il fallut attendre sa mort pour ouvrir l'école.

En janvier 1829, Mgr Provencher écrit à Mgr Plessis : " Enfin
" j'ai une école de filles ; elle a commencé en janvier. Les petites
" filles font des progrès. Dieu veuille que tout cela réussisse."

Cette école se continua à Saint-Boniface jusqu'à l'année 1834. Cette année-là, M. Belcourt, missionnaire, avait établi une mission sauvage à 28 milles de Saint-Boniface, sur les bords de l'Assiniboine. Les Indiens, réunis à cet endroit appelé la baie Saint-Paul, manifes-

(1) Cette première ouverture du projet d'avoir des Sœurs à la rivière Rouge se faisait pendant les deux années que Mgr Provencher passa à Québec de 1820 à 1822.

37931

taient le désir de faire instruire leurs enfants. M. Belcourt demanda à mademoiselle Nolin, qui parlait la langue de ces sauvages, de vouloir bien venir dans cette mission ponr enseigner le catéchisme.

Mgr Provencher consentit à laisser partir son institutrice et, pendant plusieurs années, Saint-Boniface se trouva sans école pour les filles. Cette lacune dans l'éducation fut très dommageable à quelques familles catholiques qui fréquentèrent l'école protestante, et y subirent une influence dont elles se ressentirent toujours dans la suite.

Vers la fin de l'année 1835, Mgr Provencher partit pour l'Europe. Le but principal de son voyage était de tendre la main pour recueillir des aumônes, et pour obtenir de Rome les pouvoirs nécessaires pour ouvrir les missions de la Colombie, sur les bords l'océan Pacifique. Mais, il voulait aussi en même temps chercher, dans les Ordres religieux d'hommes et de femmes, des auxiliaires pour sa mission de la rivière Rouge.

En passant en France, il communiqua ses projets à quelques évêques, en les priant de lui indiquer où il pourrait s'adresser, On lui indiqua diverses communautés: malheureusement son séjour en Europe fut de trop courte durée pour lui permettre d'en visiter aucune.

De retour dans ses missions en 1837, il écrivit au conseil de la Propagation de la Foi, à Lyon, ainsi qu'à Mgr l'évêque d'Amiens pour les prier de lui indiquer des religieuses qui consentiraient à à venir l'aider dans ses pauvres missions.

L'année suivante, en 1838, il reçut une lettre d'une religieuse de la Visitation de Grasse (Var, France), nommée Angélique Aimée Courmel. Elle offrait de venir à la rivière Rouge fonder, à ses frais, une maison de son Ordre. Mgr Provencher lui répondit de vouloir bien lui faire connaître en détail ses moyens et de lui envoyer le témoignage de son évêque ; qu'ensuite il verrait s'il pourrait accepter. Un an après, il n'avait encore reçu aucune réponse.

M. Belcourt, missionnaire à la rivière Rouge, descendit alors au Canada, et, dans une visite qu'il fit au monastère des ursulines à Trois-Rivières, il parla devant ces religieuses du chagrin qu'éprouvait Mgr Provencher de ne pouvoir se procurer des Sœurs pour enseigner, et du grand bien que celles-ci pourraient faire dans cette mission.

Touchée, sans doute par le récit de M. Belcourt, la Mère supérieure des ursulines écrivit à Mgr Provencher pour lui offrir des religieuses de son Ordre.

Il est probable que Mgr Provencher en parla immédiatement à l'évêque de Québec, mais nous n'avons pas ses lettres de l'année 1840.

En 1841, Mgr l'évêque de Québec écrivait ce qui suit à Mgr Provencher :

" Connaissant l'état du monastère des ursulines des Trois-Rivières " je suis bien d'opinion qu'on ne peut pas s'y passer de la Mère " Saint-Michel dont la santé d'ailleurs ne lui permettrait pas de " faire un semblable voyage."

L'évêque ensuite énumère une longue suite de raisons pour démontrer que des religieuses cloîtrées ne conviendraient pas du tout dans une mission comme celle de la rivière Rouge. " Je pense donc, " dit-il, que, sauf meilleur avis, il vous faut renoncer aux religieuses " cloîtrées ; mais vous allez me dire : Qui nous enverrez-vous à la " place ? Je n'en sais rien : mais cependant j'ai l'espoir que vous ne " tarderez pas à avoir d'excellentes institutrices, soit des sœurs de " la Congrégation, soit des sœurs de Charité, ou autres.

" Toutefois vous ne pourrez guère espérer en avoir avant que les " jésuites soit établis dans votre diocèse ; car, c'est chose décidée à " Rome entre le général des jésuites et Mgr de Montréal que vous " aurez bientôt des jésuites pour auxiliaires."

Cette lettre de l'évêque de Québec ne parvint à Mgr Provencher que vers la fin de janvier 1842, lorsque, déjà, celui-ci en avait une, datée du 7 janvier, en route pour Québec. Sans connaître l'opinion de l'évêque de Québec, Mgr Provencher préférait beaucoup avoir des religieuses non cloîtrées.

" Je ne sais, lui écrivait-il dans sa lettre du 7 janvier, où en est " le projet de faire monter des ursulines ici. Je n'avais jamais eu " l'idée d'avoir des religieuses cloîtrées. Le grand besoin m'a fait " parler ; si ça réussit tant mieux ; si le projet manque, je vais tâ- " cher d'avoir des *Amantes de la Croix*, du Kentuky. D'après ce " que j'ai lu dans les annales de Lyon, c'est ce qu'il me faudrait pour " ici et la Colombie ; je vais en demander pour ces deux postes.

" Ces filles, outre l'instruction religieuse qu'elles donnent, mon- " trent à faire de la toile et de l'étoffe dont elles font leurs habits. " La religion et l'industrie, c'est ce qu'il faut ici."

L'évêque de Québec répondit à cette lettre le 6 avril 1842 :

Monseigneur,

" J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 7 janvier par laquelle je " vois que vous êtes venu à mon opinion sur l'article des religieuses

PUBLIC ARCHIVES OF CANADA

" dont vous voulez doter votre mission, quoique pourtant vous " n'eussiez pas reçu ma lettre du 25 novembre dernier, où je vous " faisais part de mes objections au projet, que vous aviez l'automne " dernier, d'avoir des ursulines.

" Je suis bien aise de savoir que cette lettre n'aura pas contristé " vos vues; puisque maintenant nous sommes d'accord à penser que " des religieuses non cloîtrées conviennent davantage à votre " colonie.

" Je vous disais, dans ma dernière lettre, qu'il serait peut être " plus à propos d'attendre pour avoir des institutrices chez vous, " que vous ayez des jésuites pour collaborateurs.

" Ce qui me porte à émettre cet avis, c'est que ceux-ci, ayant une " grande expérience des missions, pourront vous indiquer sur quel " Ordre religieux doit tomber votre choix. Au reste, votre projet " d'avoir des amantes de la Croix, du Kentuky, pourrait être mis " tout de suite à exécution. Ces bonnes filles, dont les services sont " si bien appréciés aux Etats-Unis, sont connues des RR. PP. qui " seront bien aises d'en rencontrer à la rivière Rouge, pour y secon- " der les missionnaires dans l'œuvre de la civilisation."

Monseigneur Provencher attendit en vain une réponse du Kentuky, après plusieurs mois, voyant qu'elle n'arrivait pas, il prit la détermination de s'adresser ailleurs. Le 30 juin 1842, il écrivit à l'évêque de Québec :

" Je n'ai point reçu de réponse du Kentuky au sujet des religieuses " que j'avais demandées pendant l'hiver dernier. J'ai prié Mgr Loras, " évêque de Dubuque, de s'en occuper pour moi. Je lui ai demandé " son opinion sur les sœurs du Sacré-Cœur, sur les amantes de la " Croix, sur les sœurs de la Charité, pour un diocèse pauvre où il " n'y a pas à donner une éducation bien relevée. Votre Grandeur " pourrait essayer de traiter cette affaire avec les évêques des Etats- " Unis, et essayer de me pousser des institutrices l'année prochaine. " Je suis sans écoles ; il n'y a pas une fille ici capable de la faire.

" Situés comme nous le sommes au milieu des protestants, man- " quer d'école est une chose grave."

Le 10 juillet, l'évêque de la rivière Rouge écrit de nouveau à Québec pour insister sur l'envoi de religieuses :

" Tâchez, dit-il, de me procurer des religieuses pour l'année pro- " chaine. Il y en a de toutes descriptions aux Etats-Unis. Vous " remettez tout à l'arrivée des jésuites, qui viendront Dieu sait quand " .....

" Il faudrait des Sœurs pour la Colombie. Si la Compagnie donne " des passages pour des femmes d'industrie, il faudrait tâcher d'en- " voyer des religieuses à la place ; quand même il faudrait retarder " d'un an, faites passer des sœurs de la Charité ou autres."

Vers la fin de l'été 1842, Mgr Provencher reçut une réponse de Mgr Loras :

" Vous me faites l'honneur, lui disait-il, de me demander mon " opinion par rapport au couvent que vous voulez établir dans votre " ville épiscopale. Voici ce que je pense :

" 1° Les ursulines et les autres qui ont la grande clôture ne con- " viennent pas à un pays nouveau.

" 2° Les sœurs de la Charité sont excellentes, mais leur but prin- " cipal est de diriger les hôpitaux ; d'ailleurs il est très difficile d'en " obtenir.

" 3° Les amantes de la Croix ne sont pas très nombreuses, et je " ne crois pas qu'elles veuillent aller chez vous.

" 4° L'Ordre, à mon avis, qui vous conviendrait le mieux est " celui des sœurs de Saint-Joseph, de Lyon. Elles ont ici, à Saint- " Louis, un bel établissement. Je fais actuellement des démarches " pour en avoir quelques-unes au printemps prochain pour le nord " de mon diocèse.

" Je tâcherai d'en obtenir trois ou quatre pour vous ; elles vien- " draient au printemps et, au mois d'août, elles pourraient se rendre " à la rivière Rouge, par Saint-Pierre ; ce sont vraiment de bonnes " religieuses. Je suis tellement convaincu qu'elles vous conviendront " que j'écris à ce sujet, aujourd'hui même, à Lyon. Si vous ne les " prenez pas, je les garderai toutes pour mon diocèse."

Au commencement de janvier 1843, Mgr Provencher communiqua cette réponse à l'évêque de Québec, et il ajouta :

" J'approuve le plan de mon respectable voisin et, si Votre Gran- " deur n'a pas d'objection, il faudra écrire immédiatement à l'évêque " de Dubuque et lui faire savoir que vous et moi acceptons les reli- " gieuses qu'il a bien voulu demander pour la rivière Rouge ; qu'à " tout hasard, j'enverrai quelqu'un pour les rencontrer à Saint-Pierre, " au mois d'août au plus tard. M. Galtier, de Saint-Pierre, pourra " informer Sa Grandeur de l'arrivée de nos gens. Je n'ai pas d'oc- " casion pour écrire à Dubuque en hiver, et même je ne sais pas si " j'en aurai, au printemps, d'autre que celle que je ferai moi-même. " Je n'écris pas à Lyon en hiver. Comme Mgr Loras fait venir des " religieuses que je prendrai, si je veux, je désire seulement que Sa

" Grandeur tâche que j'accepte son offre. Votre Grandeur pourrait " écrire à la supérieure de Lyon, si besoin en était.

" Une chose importante serait de faire parvenir votre lettre au " secrétaire de la Propagation de la Foi pour tirer des fonds pour " payer les frais de voyage, ou du moins pour l'autoriser à faire des " avances sur mon allocation de l'année prochaine.

" Je me propose de loger ces bonnes religieuses dans ma maison " de pierre, que j'ai quittée le premier de ce mois, pour habiter celle " que j'ai bâtie au pignon de mon église."

La difficulté de correspondre avec Québec, le manque d'occasion, le retard des courriers faisaient que très souvent des lettres se croisaient en route, aussi la dernière lettre reçue n'était pas toujours une réponse à la dernière lettre envoyée.

Immédiatement après le départ de la lettre datée du 2 janvier 1843, Mgr Provencher en reçut une, de Québec, partie au mois de novembre 1842 :

" Nous sommes déjà convenus, lui disait l'évêque de Québec, que " les Ordre cloîtrés ne sont pas propres à vos missions ; n'en parlons " plus.

" Les sœurs de la Congrégation feraient bien votre affaire, mais " je crains d'échouer de ce côté. Je vais néanmoins tâcher d'intéresser Mgr de Montréal à vous en procurer. Si les nouvelles, que " je vous donnerai, au printemps, touchant ces bonnes sœurs, ne sont " pas favorables, il me vient en pensée que vous ferez très bien d'aller " vous même en chercher au Kentuky, en passant par Saint-Pierre.

" J'aurai beau écrire aux évêques pour les prier de me procurer " des religieuses, je suis presque certain de n'en rien obtenir. Mais " si vous vous présentez sur les lieux et que vous fassiez connaître " les besoins de vos missions, je ne doute pas que vous n'en déterminiez quelques-unes à vous suivre, et, supposant que vous n'en " puissiez obtenir, vous apprendrez d'elles où il faudra recourir en " France pour en avoir.

" Et qui vous empêchera, une fois rendu au Kentuky, de venir " jusqu'à Québec ; ce serait le moyen de régler bien des choses et de " s'entendre sur bien des points.....

" .....

" Ainsi, mon avis est que vous alliez stimuler le zèle des religieuses " du Kentuky en leur faisant le récit de tout le bien qu'elles pourraient faire dans vos missions."

(A suivre.) G. Dugas, ptre., missionnaire.

HISTOIRE PHYSIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

D'UN

FLAMBEAU OU BOUGIE DE CIRE

Conférence faite devant l'Union catholique de Monréal, le 30 novembre 1890, par le R. P. Jos. C. Carrier, C. S. C.

Messieurs,

Je vous ai fait, il y a quelques mois, l'historique d'une " *Bouchée de pain* " jusqu'à et y compris son assimilation dans les divers tissus du corps humain ; permettez-moi de vous raconter, cet après-midi, l'*Histoire physiologique et chimique d'un Flambeau ou Bougie de cire*, jusqu'à sa complète combustion. Pour la confection de cette sorte de flambeau, il nous faut évidemment, tout d'abord, de la cire ; car nous ne parlerons que de la seule bougie formée de cette sécrétion animale, et non de ces sortes de bougies faites de stéarine, de cétine, de paraffine ou des sucs d'un arbre de l'extrême Orient, le *croton sebiferum* de Linné, encore moins étudierons-nous cette sorte de flambeau, peu en usage aujourd'hui, fait du suif ou graisse solide et blanche de ruminants, et qui constitue la chandelle proprement dite. C'est donc de la cire qu'il nous faut pour notre *Bougie*. D'où nous vient la cire? se fait-elle elle-même, ou la trouvons-nous toute faite dans la nature? Non: c'est, comme je viens de le dire, une vraie sécrétion animale. Et quel est l'animal qui la sécrète? C'est un petit insecte ailé, fort laborieux, qui s'appelle *abeille*. Et, tout d'abord, étudions ce petit insecte si utile à l'homme. L'abeille commune à laquelle, Linné, l'inventeur de la terminologie scientifique moderne des êtres de la nature, a donné le nom générique et spécifique d'*apis mellifica*, qui veut dire abeille faiseuse de miel.

ETABLISSEMENT DES SŒURS DE CHARITÉ

A LA RIVIERE ROUGE.

(Suite et fin.)

Le 19 avril 1843, l'évêque de Québec écrivit de nouveau à Sa Grandeur Mgr Provencher pour répondre à sa lettre du 2 janvier, qu'il venait de recevoir.

" J'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre du 2 janvier dernier dans laquelle il est surtout question de votre projet d'avoir des sœurs de Saint-Joseph pour votre mission, et de l'assistance que Mgr Loras, évêque de Dubuque, veut vous prêter pour vous aider à la réaliser.

" Aussitôt après la réception de votre lettre, je n'ai eu rien de plus pressé que d'écrire à ce bon évêque que vous acceptiez, et moi aussi, ses offres de service ; que je le priais de vouloir bien se charger des frais de voyage de trois ou quatre Sœurs qui vous seraient destinées dans le cas où l'association de Lyon ne pourrait pas le faire, sauf à moi de le rembourser par une traite sur quelque ville de l'Union, et que vous enverriez quelqu'un, au mois d'août au plus tard, à la rivière Saint-Pierre pour conduire de là les religieuses qu'il aurait obtenues pour vous. J'ai écrit en même temps à la supérieure de Saint-Joseph pour la prier, en votre nom et au mien, de vouloir bien faire part à la mission de rivière Rouge de quelques-unes de ces bonnes Sœurs.

.....

" A présent que vous avez l'espoir d'avoir ces bonnes Sœurs de la France, un voyage du côté du Kentucky vous serait inutile ; cependant le voyage, que je vous proposais de faire au Canada à la suite de votre expédition au Kentucky, ne le serait pas autant.

.....

" On pourrait profiter de la circonstance pour examiner s'il ne

serait pas à propos d'ériger votre district en diocèse indépendant, comme il est question de le faire pour la Colombie.

.....

L'invitation de l'évêque de Québec à se rendre en Canada pour y traiter d'affaires importantes pour ses missions, décida Mgr Provencher à entreprendre ce voyage. Il n'avait pas encore reçu de nouvelles de Mgr Loras au sujet des religieuses, néanmoins il avait tellement confiance que cette démarche de l'évêque de Dubuque serait couronnée de succès, qu'il prit des mesures pour faire conduire les Sœurs à la rivière Rouge au mois d'août, si elles étaient arrivées de France.

Après avoir réglé les choses pour que la mission ne souffrît pas trop de son absence, Mgr Provencher partit de Saint-Boniface le 19 juin avant midi. La caravane qui le conduisait suivit le chemin à travers les prairies du Minnesota pour aller atteindre le Misissipi au-dessus de la chute Saint-Antoine.

Après une marche lente mais sans accidents, la caravane arriva sur les bords de cette rivière le 22 juillet, à un endroit près de l'embouchure de la rivière des Sakes. Il fut difficile de traverser le Mississipi qui était très haut. De là, la caravane suivit la rive gauche de la rivière jusqu'à la chute Saint-Antoine où elle arriva le 29 juillet. Mgr Provedcher se rendit, le même soir, à Saint-Paul, où il dit la sainte messe, le lendemain, 30 juillet. Le 2 août, arriva à Saint-Paul un bateau à vapeur qui devait repartir le même jour pour Saint-Louis. Cette heureuse coïncidence fournit à Mgr Provencher l'occasion de hâter son voyage: il fut heureux d'en profiter. Le bateau arriva à Dubuque le 4 août; il devait s'arrêter, là, quelques jours. Cette ville était le siège épiscopal de Mgr Loras. C'était là que Mgr Provencher espérait rencontrer les religieuses; il avait hâte de connaître le résultat des démarches qui avaient été faites à Lyon, l'année précédente. Il se fit conduire à l'évêché où Mgr Loras le reçut avec la plus grande cordialité et toute la politesse française, mais il eut la douleur de lui annoncer que la supérieure générale des sœurs de Saint-Joseph, à Lyon, avait donné une réponse négative à sa demande de trois religieuses pour la rivière Rouge. C'était un grand désappointement pour Mgr Provencher, qui arrivait avec une pleine confiance qu'il avait trouvé, dans cette communauté, ce qu'il cherchait depuis si longtemps.

Mgr Loras arrivait du concile de Baltimore : il avait amené avec lui cinq religieuses d'un Ordre enseignant et il en attendait qua-

torze autres. Ce bon évêque offrit à Mgr Provencher de lui on céder trois ; malheureusement elles ne parlaient pas un mot de français : c'était un grand inconvénient pour la rivière Rouge ; néanmoins celui-ci répondit qu'il les accepterait dans le cas où il n'en pourrait trouver ailleurs parlant français. Mgr Provencher reprit le bateau, le 9 août, en route pour Saint-Louis. Il arriva devant cette ville le 13 au soir, trop tard pour débarquer. Le lendemain, il se fit conduire à l'archevêché, d'où l'archevêque et son coadjuteur étaient absents.

A sept milles de la ville, les sœurs de Saint-Joseph avaient un établissement florissant. L'évêque de Saint-Boniface voulut le visiter et profiter de l'occasion pour faire une nouvelle tentative auprès de cette communauté, qui lui paraissait bien convenir à ses missions. Mais il eut beau exposer à ces religieuses le besoin pressant d'avoir des institutrices, elles ne purent accéder à sa demande et il dut songer désormais à frapper ailleurs. Il écrivit, sur le champ, aux gens de sa caravane de ne pas attendre plus longtemps et de repartir pour Saint-Boniface aussitôt qu'il seraient prêts.

Tous ces échecs entraient dans les desseins de la Providence pour conduire ce digne évêque à la porte de la communauté que Dieu voulait à la rivière Rouge. Avant de laisser Saint-Louis, Mgr Provencher visita la ville et ses nombreux établissements religieux : l'université des jésuites, les asiles, les hôpitaux, le couvent des religieuses du Sacré-Cœur. La vue de toutes ces institutions florissantes faisait sur le pauvre évêque missionnaire l'effet d'une table chargée de mets délicieux devant un affamé qui ne pourrait y toucher.

Comblé de politesses, il quitta la ville, le 22 août, en compagnie de plusieurs RR. PP. jésuites qui se rendaient à Cincinnati pour l'ouverture des classes de leur collège.

En passant à Louisville, dans le Kentucky, Mgr Provencher s'arrêta un moment pour saluer Mgr Flaget à qui il avait demandé des amantes de la Croix. Ignorant quelle communauté la Providence lui destinait, il ne voulut passer à la porte d'aucun couvent sans aller lui-même présenter humblement sa demande. L'évêque de Québec lui avait dit de stimuler les Sœurs du Kentucky. Les amantes de la Croix avaient une maison à Louisville, il alla comme on le lui avait recommandé,exposer le bien que des religieuses avaient à faire dans ses missions et l'embarras dans lequel il était pour trouver des institutrices. Ces Sœurs lui répondirent qu'elles étaient

trop peu nombreuses pour aller fonder une mission à une pareille distance.

Monseigneur quitta Louisville le 24 août pour Cincinnati, où il arriva le 28. Il y avait, dans cette ville, une communauté de religieuses originaires de la Belgique et dont la maison-mère était à Namur. On lui conseilla de s'adresser à cette communauté. La supérieure accueillit bien la demande de Mgr Provencher ; toutefois elle lui dit qu'elle n'avait pas, dans la maison, assez de sujets pour lui en donner immédiatement, mais que, si Sa Grandeur le désirait, on pouvait écrire à Namur, où, assurément on ne lui refuserait pas des religieuses pour sa mission.

Mgr ne pouvait donner une réponse définitive avant d'arriver au Canada ; il prit tous les renseignements nécessaires pour savoir où s'adresser en cas de besoin, et promit à la supérieure de lui donner une réponse aussitôt qu'il serait rendu à Montréal.

Il quitta Cincinnati en diligence voyageant jour et nuit, et il arriva à Montréal le 9 septembre au matin.

Ne voulant pas de religieuses cloîtrées, il ne pouvait s'adresser qu'aux deux communautés des sœurs Grises et de la Congrégation. C'était sur celle-ci qu'il avait jeté les yeux ne sachant pas que les sœurs Grises se chargeaient de l'éducation.

Mgr Bourget, évêque de Montréal, à qui il s'adressa comme supérieur de ces communautés, lui indiqua les sœurs Grises comme plus propres à remplir ses vues. Mgr Provencher se réjouit de la perspective de trouver ce qu'il cherchait dans une communauté dont il connaissait tout le mérite. Ce fut Mgr Bourget qui traita d'abord avec la communauté du projet de cet établissement lointain ; l'évêque de Saint-Boniface attendit à Montréal le résultat des premières entrevues.

Le 12 octobre, il écrivit à l'évêque de Québec :

" Mes affaires avec les sœurs Grises sont en bon chemin. Ces bonnes filles demandent que j'assure à leurs Sœurs un petit revenu pour acheter leurs habillements, comptant sur les ressources du pays pour leur nourriture. Elles se contenteraient d'une somme de 30 louis sterling dont le fond serait à leur disposition pour le faire fructifier. Etes-vous disposés, à Québec, à donner 4 à 5 cents louis à la disposition de celles qui seront nommées. Rien n'est encore conclu."

Le 16 octobre, l'évêque de Québec répondit :

" J'ai reçu votre lettre du 12 courant. Je vois avec plaisir que

vous êtes en progrès, vu que les bonnes sœurs Grises, pour les arrangements, ont obtenu le consentement et l'avis de Mgr l'évêque de Montréal.

Quant à mon consentement et à mon concours à l'œuvre si désirable que vous poursuivez, vous les connaissez suffisamment. Si j'ai quelque chose à vous prier de dire à la bonne et intéressante communauté des sœurs Grises à laquelle j'ai d'anciennes obligations, c'est de lui exprimer de la manière la plus sensible et la plus reconnaissante, celle dont je deviens de nouveau redevable pour le sacrifice estimable qu'elle paraît si généreusement disposée à consommer.

" Veuillez bien être auprès de ces bonnes filles l'interprète fidèle de mes sentiments à cet égard.

" Vous pouvez compter qu'il n'y a pas de difficultés de ma part non plus que de celle de Mgr le coadjuteur à ce que la somme de 500 louis sterling soit retirée de vos fonds pour assurer à ces dignes fondatrices la modique somme annuelle de 30 louis sterling."

Le 19 octobre, Mgr Provencher, par l'entremise de Mgr l'évêque de Montréal présenta sa demande officielle à la mère supérieure. Je lui demande, dit-il à l'évêque de Québec, trois Sœurs pour la fondation d'une maison de leur Ordre à la rivière Rouge. Je lui annonce que je me charge envers les Sœurs: 1° Des frais du voyage ; 2° Que je leur donnerai une maison proportionnée aux besoins, ce qui sera jugé sur les lieux, à cette maison sera annexé un jardin ; 3° Je donne une ferme de 100 arpents ; 4° Cinq cents louis sterling pour être placés à intérêt. Dès que la communauté aura accepté ces conditions, elle procèdera au choix des sujets."

Avant de donner une réponse définitive, la communauté prit neuf jours pour consulter Dieu et s'assurer de sa sainte volonté.

Pendant cette neuvaine, il se fit de ferventes prières dans toute la maison tant dans la communauté que dans les salles des pauvres et des orphelines, pour obtenir les lumières du Saint-Esprit. La neuvaine terminée, le conseil s'assembla le 30 octobre, et il fut décidé que l'on se chargerait de la fondation de la rivière Rouge, qui offrait au zèle et au dévouement un vaste champ à exploiter, et il fut convenu qu'au lieu de trois sujets, on en donnerait quatre.

Il ne restait plus qu'à faire le choix des quatre fondatrices. Pour ne pas se tromper dans ce choix si important, l'on recourut de nouveau aux lumières d'en haut et, pendant neuf jours, les prières continuèrent dans l'hôpital afin qu'il plût ou Seigneur de désigner celles qu'il appelait à aller si loin exercer leur charité.

De si sages précautions devaient toucher le cœur de Celui qui dit dans l'Ecriture, qu'il donne la sagesse à ceux qui la lui demande. Le 7 novembre, le conseil s'assembla de nouveau et nomma pour fonder une maison de l'institut des *Sœurs de Charité*, à Saint-Boniface de la rivière Rouge, les sœurs Valade, Lagrave, Coutlée (dite Saint-Joseph, et Lafrance.

Ces vertueuses filles voyant dans l'élection du conseil, une marque de la volonté de Dieu qui les appelait à cette mission lointaine s'y soumirent avec joie et courage. Aussitôt qu'elles eurent fait leur sacrifice, le conseil s'assembla pour procéder à l'organisation de la nouvelle communauté en faisant l'élection des dignitaires.

Sœur Marie-Louise Valade, née à Sainte-Anne-des-Plaines, le 26 décembre 1808, professe depuis le 21 octobre 1828, fut nommée supérieure ; sœur Marie-Marguerite-Eulalie Lagrave, née, le 2 mai 1805, à Saint-Charles de la rivière Chambly, professe depuis le 23 décembre 1823, fut nommée assistante ; sœur Anastasie-Gertrude Coutlée (dite Saint-Joseph), née aux Cèdres, le 15 novembre 1819, professe depuis le 1er juin 1838, fut nommée maîtresse des novices ; sœur Marie-Edwidge Lafrance, née à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 12 mai 1815, professe depuis le 13 juillet 1840, fut adjointe aux premières selon le désir de la communauté.

Quand Mgr Provencher apprit que tout était réglé et que ses désirs allaient être enfin accomplis, son cœur fut rempli de joie. Il était à Trois-Rivières quand il reçut cette heureuse nouvelle.

" Bénissons le Seigneur, écrit-il à l'évêque de Québec, bénissons sa divine providence qui daigne seconder mes vues d'une manière spéciale et visible ; me voilà avec tout mon monde et leur passage. " J'ai reçu la semaine dernière des lettres qui m'ont fait admirer la bonté de Dieu.

Monsieur Laflèche m'a donné son consentement, avant mon départ de Nicolet, après avoir demandé conseil et avis à qui de droit. Sir Georges Simpson m'accorde le passage de deux prêtres et de quatre religieuses pour la somme 175 louis sterling, que je n'hésite pas à lui donner."

Mgr Provencher, étant assuré d'avoir ces sœurs Grises, écrivit à Dubuque pour remercier le vénérable évêque de cette ville de la bonne volonté qu'il lui avait témoignée à son passage et encore depuis par lettre, de lui procurer trois institutrices qu'il avait amenées de Philadelphie. Il écrivit aussi à Cincinnati aux sœurs de Notre-Dame de cette ville pour leur annoncer qu'ayant trouvé à

Montréal les institutrices qu'il cherchait, il ne tenterait pas de s'en procurer de leur Institut en faisaut une demande à Namur, selon qu'il était convenu avec elles. Il les remercia de leur zèle et de leur empressement à voler au bout du monde pour procurer la gloire de Dieu.

.....

Mgr Provencher aurait bien désiré avoir aussi des sœurs Grises pour la Colombie ; il en fit même la demande à la communauté pour M. Blanchet ; mais comme cette mission allait être séparée de la rivière Rouge, et qu'on devait, sous peu, y nommer un évêque, les Sœurs répondirent qu'elles préféraient traiter la chose avec M. Blanchet lui-même, et voir ses conditions. Cependant il ne désespéra pas d'en avoir l'année suivante.

"Ne pouvant compter sur les sœurs Grises pour la Colombie, puisque la communauté veut que M. Blanchet fasse sa demande et ses offres, je vais y envoyer deux ou trois jésuites par le premier vaisseau de la Compagnie qui partira de Londres ; ceux-là en attireront d'autres et nos sœurs Grises partiront une autre année. Mgr Provencher profita de son voyage en Canada pour traverser en France dans le but de travailler à l'union de la Propagation de la Foi de Québec avec celle de Paris et de Lyon, et en même temps pour trouver des religieux pour la Colombie et hâter l'œuvre de ceux qu'il espérait avoir pour la rivière Rouge. Il ne savait pas exactement combien de temps durerait son voyage en Europe. Les Sœurs auraient préféré l'attendre pour partir ; néanmoins comme l'œuvre qu'elles allaient fonder pressait beaucoup, Monseigner les avertit, avant de s'embarquer pour la France, de ne pas manquer de partir elles-mêmes au printemps avec les premiers canots.

Mais ces bonnes Sœurs n'eurent pas le chagrin de partir sans leur évêque, car il fut de retour au mois de mars 1844.

Le départ des Sœurs missionnaires eut lieu le 23 avril 1844. Elles firent le voyage sur les canots de la Compagnie de la baie d'Hudson. Mgr Provencher partit de Montréal, trois jours après elles et rejoignit leur canot sur le lac Huron. Elles arrivèrent à Saint-Boniface, le 21 juin.

G. DUGAS, PRE.,
missionnaire.